

Social & Professionel

- C'est un parcours de 3 à 24 mois sur une structure spécialisée dans l'accompagnement social et professionnel.
- On appelle ces structures des **S.I.A.E.** Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Les Jardins de Cocagne sont majoritairement des Ateliers Chantiers d'Insertion, S.I.A.E. accueillant les personnes les plus éloignées de l'emploi



Les Jardins de Cocagne **accueillent sans discrimination** les **personnes dites "éloignées de l'emploi"** :

- Chômeurs de longue durée
- Bénéficiaires du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)
- Personnes peu qualifiées
- Personnes en reconversion professionelle

En réalité, les profils pouvant accéder au contrat d'insertion sont divers et les groupes de salariés en parcours sur les Jardins sont riches des différences de chacun.

Lever les freins à l'embauche

Un accident dans un parcours professionnel ou dans une vie, ça peut arriver à tout le monde.

Et après, ... pas toujours facile de remonter la pente ! Avant de retrouver un emploi, il faut souvent se reconstruire. Cet accompagnement social fait partie intégrante des missions des Jardins de Cocagne qui s'attachent à régler les problèmes* de :

- 1 Formations / Qualifications
- Santé ou addictions
- Mobilité
- 4 Fracture numérique
- 5 Hébergement / Logement

- 6 Isolement social, familial
- Souffrance psychologique
- 8 Alphabétisation
- Surendettement
- Réinsertion dans le cadre d'une peine de justice ...



* dans l'ordre d'importance relevé sur les Jardins de Cocagne - Source : Observatoire 2022

Notre recette

Relation interpersonnelle, encadrement bienveillant, travail valorisant, équipes de salariés aux profils variés, reconnexion à la terre et au rythme des saisons ...

C'est la recette Cocagne pour redonner confiance aux salariés en parcours.









Le chemin vers l'emploi

Sur leur temps de travail, les salariés en parcours sont **accompagnés** dans leur recherche d'emploi de plusieurs façons :

- Stages et immersions en entreprises
- Formations
- Partenariats et rencontres avec les entreprises locales
- Accompagnement à la recherche d'emploi (C.V, démarchage)

Dès que **le salarié a trouvé un emploi ou une formation** qualifiante son contrat sur le Jardin de Cocagne prend fin : c'est ce qu'on appelle une **sortie positive**.

Vous êtes intéressé par un contrat d'insertion? Trouvez le Jardin de Cocagne près de chez vous sur :



https://www.reseaucocagne.org/ cartedesjardinsdecocagne/